



Erreur de la conseillère lors du calcul du capital restant dû

Par **chauvel_old**, le **10/12/2007 à 12:23**

Bonjour, rnrnl y a 1 mois je suis aller voir avec mon ami notre conseillère (SG) pour faire une simulation de prêt car nous voulons faire construire. Nous sommes actuellement propriétaire d'une maison donc elle a commencé par calculer le montant de notre crédit qu'il nous reste à rembourser et est arrivée à 152029€, de là nous avons défini le budget à ne pas dépasser. Les rendez vous chez les constructeurs s'en sont suivis, nous avons signés la promesse de vente pour le terrain, les 7 jours de rétractation passent, nous choisissons un Maitre d'oeuvre, les plans sont quasiment arrêtés quand un conseiller du Crédit Mutuel me fait remarquer que notre conseillère avait oublié le prêt 1% dans le remboursement de nos crédits, en sachant qu'il nous reste encore à rembourser 12000€ de celui-ci. Nous sommes allés voir le responsable d'agence qui nous à refait une simulation en incluant les 12000€ et là nous nous retrouvons au dessus du taux d'endettement. A cause de cette énorme erreur nous sommes contraints de réduire notre maison de 15m². Je ne sais pas vers qui me tourner pour savoir si il y a un moyen de bénéficier d'un dédomagement.